

Ce groupe a-t-il un budget limité, ou bien peut-il dépenser autant qu'il veut? Est-ce que le Conseil du Trésor lui a dit: «Allez-y, nous paierons ce qu'il y aura à payer.»

L'honorable Jean-Maurice Simard: Combien êtes-vous prêt à payer pour sauver le Canada?

Le sénateur Bonnell: Si cela doit sauver le Canada je suis bien prêt à investir une bonne somme, mais si le gouvernement n'a pas pu sauver le Canada, je doute que ce groupe soit capable de le faire. Je pense qu'il y a beaucoup de questions à résoudre. Qui dirige? Qui décide des personnes ou des groupes à entendre? Va-t-on dire aux intervenants ce que l'on veut entendre? Si le groupe n'a pas l'intention d'écouter, il vaut mieux qu'il reste chez lui.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, ce n'est pas un dialogue entre une commission et la population. C'est un groupe de consultation qui est chargé de susciter le dialogue entre les Canadiens, de sorte qu'ils comprennent mieux les différentes perspectives, les différents points de vue qui existent dans le pays, ainsi que certaines questions très fondamentales sur lesquelles, à notre avis, il n'y a pas de consensus actuellement.

En ce qui concerne le groupe lui-même, M. Spicer et ses collègues tiendront des audiences dans les diverses régions du pays, et encourageront les Canadiens à se réunir aux fins que je viens de décrire.

Pour ce qui est des autochtones, j'ai dit, lorsque j'ai répondu à la question du sénateur Marchand, que la chose qui va devoir attendre c'est un amendement constitutionnel, et qu'il serait futile vu les circonstances de discuter d'un tel amendement. J'ai également dit au sénateur Marchand et au Sénat il y a quelques instants que nous n'excluons pas la possibilité de créer une commission royale pour enquêter sur les affaires autochtones. Le gouvernement a réalisé des progrès dans le dossier relatif aux revendications territoriales et autres questions qui intéressent les autochtones. Les propos du sénateur sont cités hors contexte et ne représentent pas vraiment les vues que je viens d'exposer dans ma réponse au sénateur Marchand.

Le sénateur Bonnell: Pourquoi n'émettez-vous pas un communiqué de presse pour dire «J'ai commis une erreur. Je n'ai pas voulu dire que l'opinion des autochtones n'a pas d'importance. J'invite le peuple autochtone à comparaître devant le groupe de consultation. Je ne suis pas qu'une autre de ces personnes qui disent à ce groupe qui il doit et ne doit pas entendre.»

Pourquoi, en tant que membre du gouvernement, ne laissez-vous pas le groupe décider qui il veut entendre? N'allez pas dire aux autochtones qu'il serait vain pour eux d'aller exposer leurs vues au groupe.

Autre chose: y a-t-il un Inuit parmi les membres du groupe qui écoutera les vues des autochtones? S'il y en a un, cette personne saurait certainement comment se sentent les autochtones par rapport aux autres Canadiens. Vous devriez donc arrêter d'insister et faire paraître dans les journaux des excuses pour indiquer que vous n'avez jamais voulu dire qu'il serait vain pour les autochtones de comparaître devant le groupe et que vous êtes prêts à laisser les autochtones exprimer leur point de vue.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, un représentant autochtone fait bel et bien partie du groupe de consultation des citoyens, mais encore une fois, il ne s'agit pas d'un dialogue entre les membres du groupe de consultation. Ce que nous essayons de faire, c'est de fournir aux citoyens canadiens l'occasion d'exprimer leurs vues sur l'avenir de ce pays. En ce qui concerne les sénateurs et les députés, ils possèdent, comme je l'ai dit au sénateur Perrault plus tôt, leur propre tribune pour discuter. C'est-à-dire, le Sénat ou la Chambre des communes ou les assemblées législatives provinciales.

Dans le cas du sénateur Bonnell, quand le comité ou ses représentants iront à Summerside, je suis certain qu'il aura tout le loisir de comparaître devant ce groupe de consultation et qu'il pourra en profiter pour exprimer, tardivement, son opinion sur la liaison permanente.

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEUXIÈME PHASE—LES EXEMPTIONS POUR L'ENSEIGNEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Lorna Marsden: L'honorable Flora MacDonald, la ministre des Communications d'alors, en nous parlant du projet de loi sur les droits d'auteur, nous a assuré que les exemptions pour l'enseignement qui faisaient l'objet de discussions, et qui, selon elle, était déjà rédigées, seraient proposées. Trois ans se sont écoulés. Entre temps, parce que ce projet de loi a été adopté à la condition que ces amendements soient proposés, tous les établissements d'enseignement, comme je l'ai déjà dit à maintes reprises au Sénat, pâtissent vraiment des limites importantes qu'on leur impose. On nous a assuré une fois de plus que la phase deux des amendements sur les droits d'auteur serait proposée cette année. On ne l'a pas fait. De vive voix, par courrier et au téléphone, on m'a dit au cours des trois dernières semaines bien des choses différentes.

● (1700)

Je voudrais demander au leader du gouvernement de bien vouloir nous dire s'il y a des informations sûres sur cette question. Tout d'abord, comme documentation, j'ai reçu plusieurs lettres en particulier d'universités et de collèges qui trouvaient qu'il leur coûtait cher de respecter les dispositions de la Loi sur le droit d'auteur qui, comme vous le savez, ne prévoit aucune exemption pour les utilisations éducatives légitimes ni, d'ailleurs, pour les utilisations injustifiées. Le bruit court que la phase deux comportera deux parties et que son contenu risque d'être fragmenté. J'aimerais savoir si c'est vrai ou non. Il court un bruit très répandu, à la suite des réunions tenues récemment, selon lequel le ministre n'a plus l'intention de proposer les exemptions pour l'enseignement auxquelles il s'était déjà engagé par lettre à des enseignants. Il y a une rumeur selon laquelle alors que ces exemptions pour l'enseignement pourraient encore être proposées, elles risquent d'entraîner des frais et que par conséquent on y renoncera. Je me demande si le leader du gouvernement est en mesure de confirmer ou d'infirmer l'une ou l'autre de ces rumeurs; dans le cas contraire, quand pourrait-il apporter les renseignements pertinents au Sénat où bien des gens s'intéressent à cette question.